



La prêtrise d'Apollon Pythien à Delphes, observatoire des dynamiques sociales dans la Grèce sous domination romaine (IIe. s. av. J.-C. - IIe s. apr. J.-C.)

Richard Bouchon, Nicolas Kyriakidis

► To cite this version:

Richard Bouchon, Nicolas Kyriakidis. La prêtrise d'Apollon Pythien à Delphes, observatoire des dynamiques sociales dans la Grèce sous domination romaine (IIe. s. av. J.-C. - IIe s. apr. J.-C.). "Social dynamics under Roman rule. Mobility and status change in the provinces of Achaia and Macedonia", A. D. Rizakis, F. Camia et S. Zoumbaki, 74, Meletemata, pp.211-240, 2017, Proceedings of a conference held in Athens, May 30th-31st 2014. hal-02562311

HAL Id: hal-02562311

<https://univ-paris8.hal.science/hal-02562311>

Submitted on 5 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NATIONAL HELLENIC RESEARCH FOUNDATION
INSTITUTE OF HISTORICAL RESEARCH
SECTION OF GREEK AND ROMAN ANTIQUITY

ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ

74

Social Dynamics under Roman Rule

Mobility and Status Change in the Provinces of Achaia and Macedonia

A.D. Rizakis – F. Camia – S. Zoumbaki (eds.)

ATHENS 2017

Social Dynamics under Roman Rule

Mobility and Status Change in the Provinces of Achaia and Macedonia

NATIONAL HELLENIC RESEARCH FOUNDATION
INSTITUTE OF HISTORICAL RESEARCH
SECTION OF GREEK AND ROMAN ANTIQUITY

ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ

74

Social Dynamics under Roman Rule
Mobility and Status Change in the Provinces of Achaia and Macedonia
Proceedings of a Conference Held at the French School of Athens,
30-31 May 2014

A.D. Rizakis – F. Camia – S. Zoumbaki (eds.)

Athens 2017

TABLE OF CONTENTS

Table of contents	7
Preface	9
Athanasios RIZAKIS	
La mobilité sociale dans les provinces helléniques sous l'Empire	11
Eftychia STAVRIANOPOULOU	
“Family Matters”: Modes of Social Mobility in the Roman Cyclades	57
Christel MÜLLER	
«Les Athéniens, les Romains et les autres Grecs»: groupes et phénomènes de recomposition sociale dans la “colonie” athénienne de Délos après 167 av. J.-C.	85
Claire HASENOHR	
L' <i>emporion</i> de Délos, creuset de mobilité sociale? Le cas des esclaves et affranchis italiens (II ^e – I ^{er} s. av. J.-C.)	119
Mantha ZARMAKOUPI	
La mobilité sociale à Délos: quelques remarques à partir de la culture matérielle et des documents épigraphiques	133
Athanasios RIZAKIS – Sophia ZOUMBAKI	
Local Elites and Social Mobility in Greece Under the Empire: The Cases of Athens and Sparta	159
Benjamin W. MILLIS	
The Freedman Magistrates of Corinth and their Position in Roman Greece	181
Damiana BALDASSARRA	
Gli <i>Aristomenai</i> dell'antica Messene	195
Richard BOUCHON – Nicolas KYRIAKIDIS	
La prêtrise d'Apollon Pythien à Delphes, observatoire des dynamiques sociales dans la Grèce sous domination romaine (II ^e s. av. J.-C. – II ^e s. apr. J.-C.)	211

Richard BOUCHON	
La famille des Cocceii de Larissa	241
Jens BARTELS	
In Search of Social Mobility Within the <i>poleis</i> of Roman Macedonia. Methodological Questions	263
Pantelis NIGDELIS	
<i>Iulii</i> : A Note on the History of a Family of Macedoniarchs from Eastern Macedonia	281
Elias SVERKOS	
Prominente Familien und die Problematik der <i>civitas Romana</i> im römischen Makedonien	287
Francesco CAMIA	
Priests in Roman Greece: In Search of a Social Perspective	349
Panagiotis N. DOUKELLIS	
Les sophistes de Philostrate: mobilité sociale, réseaux du pouvoir et pouvoir fictif	371
Lorenzo GAGLIARDI	
Ι πάροικοι δι Grecia e Macedonia in età ellenistica e nella prima età romana	389
Sailakshmi RAMGOPAL	
One and Many: Associations of Roman Citizens in Greece	407
Index nominum	427

**La prêtrise d'Apollon Pythien à Delphes, observatoire des
dynamiques sociales dans la Grèce sous domination romaine
(II^e s. av. J.-C. – II^e s. apr. J.-C.)***

Richard Bouchon (Lyon)
Nicolas Kyriakidis (Paris)

ABSTRACT: From 200 BC to approximately 200 AD, almost every holder of the Apollo Pythios' priesthood in Delphi is known from the inscriptions. We have considered those 40 individuals as the appropriate observation panel to uncover the social evolution of the Delphian upper classes. Throughout those 4 centuries, an effective, yet not linear, process of oligarchisation and aristocratisation has occurred which nevertheless did not produce social immobilism. The observation of the institutional, ideological, and social phenomena which took place during that period led us to establish no less than 4 different phases in the history of Delphi from the Hellenistic period to the imperial era. The article particularly examines the social dynamics which transformed the self-centered democratic Delphi under Roman protectorate, into an open city, partly renewed by features specific to the Roman Empire, such as Roman citizenship and provincial élite.

L'étude des dynamiques sociales ne peut se passer d'une approche prosopographique qui permet de se libérer pour partie du poids des représentations. La démarche que nous avons souhaité adopter ici consiste en l'étude des titulaires d'une fonction socialement valorisée, celle de prêtre d'Apollon Pythien à Delphes. L'intérêt d'un tel observatoire est de bénéficier de la relative abondance documentaire pour tout ce qui a trait aux élites civiques, mais aussi, en se focalisant sur une fonction, de voir l'évolution des destinées sociales de ses titulaires et la manière dont l'exercice de la prêtrise prend place dans une trajectoire familiale et individuelle.

* Nous adressons nos remerciements aux organisateurs du colloque, Mme S. Zoumbaki et MM. Fr. Camia, J. Fournier et Ath. Rizakis, qui nous ont donné l'occasion de venir présenter ici les prémices d'une étude que nous menons actuellement en collaboration. Nous remercions par ailleurs D. Mulliez pour ses remarques, les éventuelles erreurs restant de notre fait. Nous ne donnons pas ici les références détaillées de l'exercice de fonctions civiques, sauf cas particulier. Le lecteur peut les retrouver aisément grâce à l'index de DAUX 1943. C'est à la nomenclature des archontes éponymes établie dans ce dernier ouvrage que renvoient les codes L30, N9 *vel sim.*, complétée par les mises à jour signalées dans SEG 48, 1998, 583 (cf. BE 1999, 259-263) et les propositions de MULLIEZ 2006.

Les prêtres d'Apollon Pythien forment pour la période considérée un collège de deux membres recrutés à titre viager parmi les citoyens de Delphes¹. L'oracle et le sacrifice ayant toujours été du ressort exclusif de la cité et de ses citoyens, les prêtres sont, avec la Pythie, l'incarnation du culte d'Apollon en même temps que celle de la place des Delphiens dans celui-ci. Au contraire de la Pythie, choisie au moins à l'époque de Plutarque sans considération de compétence ou de position sociale², les prêtres occupent une position en surplomb dans le sanctuaire; ainsi, ils étaient par exemple les témoins très réguliers, sinon systématiques, de l'affranchissement par vente fictive à la divinité³. Cette fonction induit donc, pour ses titulaires, le rôle de notable delphien par excellence.

Si ces faits sont bien connus et que certains des titulaires de la fonction ont intéressé nos devanciers, la vie politique et sociale de la communauté delphique est restée le parent pauvre de la recherche jusqu'à ces dernières années avec l'étude systématique des actes d'affranchissements par D. Mulliez et nos thèses portant sur la cité du VI^e au I^{er} s. av. pour N. Kyriakidis, sur l'époque impériale pour R. Bouchon⁴. Nous devons à l'amitié et à la générosité de D. Mulliez d'avoir pu mener dans des conditions optimales l'étude systématique de tous les titulaires de cette fonction connus à ce jour⁵.

Afin de préciser ce que l'étude prosopographique des prêtres d'Apollon Pythien peut apporter à la problématique de la mobilité sociale dans la Grèce sous domination romaine, de l'*imperium* à l'Empire et de Flamininus à Septime Sévère, nous appliquerons à notre corpus un questionnaire commun: l'exercice de la prêtrise récompense-t-il une possible mobilité ou en est-il le moteur? Constitue-t-il une garantie contre une mobilité descendante? Quel rapport enfin entretiennent la mobilité sociale et la mobilité géographique dans l'exercice de cette fonction? Nous établirons comment la prêtrise d'Apollon Pythien, charge prestigieuse et

¹ Ils ont été exceptionnellement trois à exercer la prêtrise au moins pendant une partie du I^{er} s. av. J.-C., cf. *infra*. Leur mode de désignation n'est pas connu, la procédure élective – très probable à l'époque impériale – pouvant aboutir à des résultats analogues à ceux d'un tirage au sort sur une liste restreinte de candidats définis par *prokrisis* ou barrière censitaire élevée. On ne sait si cette fonction est différente de celle de prophète. Pour une présentation générale du fonctionnement de l'oracle: AMANDRY 1997.

² PLUT. *De Pyth. or.* 22.

³ Voir provisoirement MULLIEZ 1992a, 33-34, surtout n. 15.

⁴ CID V [à paraître]; KYRIAKIDIS 2010; BOUCHON 2005.

⁵ Cette enquête n'aurait pas été la même sans le très bel outil qu'est l'index, encore inédit, de CID V.

a priori marquée par l'immobilisme social, a été affectée par le processus avéré d'aristocratisation des sociétés de la Grèce du II^e s. av. J.-C. au II^e s. apr. J.-C. dans les conditions documentaires les plus favorables, puisque la richesse de la documentation delphique nous permet d'étudier la *totalité* de la quarantaine de titulaires de la fonction pour les quatre siècles qui nous occupent⁶.

Les réponses que l'on peut apporter à ces questions dépendent étroitement des sources disponibles et des indices de mobilité sociale qu'elles fournissent. La documentation, en effet, oriente et limite le questionnement. Les sources consistent ici principalement en des actes d'affranchissements qui seuls nous donnent l'identité des prêtres, secondairement en des décrets de la cité de Delphes et en des dédicaces d'offrandes effectuées par la cité de Delphes ou par des Delphiens⁷. Cette documentation nous permet d'accéder à deux types de données: d'abord l'ascendance et la descendance des prêtres ainsi que parfois leur alliances familiales (mariages, collatéraux...), ensuite la partie la plus importante de leur carrière politique, c'est-à-dire leur exercice de l'archontat et du bouleutat, puisque nous connaissons très vraisemblablement la totalité des titulaires de la prêtrise d'Apollon Pythien et la presque totalité des archontes éponymes et des bouleutes-archontes de la cité de Delphes pour la période considérée. Précisons d'emblée que ces bouleutes-archontes forment une commission réduite, semestrielle au II^e s. av. J.-C. puis annuelle, qui constitue en fait le principal collège de magistrats, celui qui préside l'assemblée du peuple, contrôle l'exécution de ses décisions et assure la continuité de la représentation de la cité⁸.

Ainsi, on peut voir de quelles familles viennent les titulaires de la prêtrise en remontant souvent jusqu'à leurs grands-parents, au moins à leur grand-père paternel. Nous connaissons parfois le nom de leur épouse de sorte qu'il est envisageable de reconstituer une stratégie matrimoniale. Il est possible de préciser une partie de leur carrière politique avant leur accès à la prêtrise, s'ils sont originaires d'une famille qui fournit habituellement des magistrats ou qui n'en fournit pas et, notamment, s'ils sont les premiers de leur famille à avoir exercé la prêtrise d'Apollon Pythien. On peut enfin se demander quel impact a pour un Delphien le fait d'être fils ou petit-fils de prêtre. Il est ainsi possible de déterminer une évolution de la place de la prêtrise

⁶ Sur l' "aristocratisation" qui, à Delphes, est également une "oligarchisation", cf. HAMON 2007.

⁷ Sur les offrandes monumentales à Delphes: JACQUEMIN 1999. Pour une lecture sociale appliquée aux offrandes des Delphiens: KYRIAKIDIS 2014.

⁸ Sur les institutions de la cité et dans l'attente de la publication de nos thèses, il faut partir de OULHEN 2004.

dans le système des honneurs et des responsabilités de la cité, ainsi que d'évaluer son rôle dans les pesanteurs sociales transgénérationnelles.

Cette enquête atteint ses limites avec le nombre et la nature de la documentation. Abondante au II^e s. av. J.-C., elle connaît une baisse significative après la Guerre mithridatique qui ravage la région de 88 à 85, puis elle est à nouveau fournie, mais de manière moindre, au I^{er} et au II^e s. apr. J.-C. Ainsi, les décrets de la deuxième moitié du II^e s. apr. J.-C. ne sont plus datés. De même, les actes d'affranchissements se font de moins en moins nombreux à partir du tournant de notre ère: le dernier des trois siècles pendant lesquels ils ont été gravés ne représente que 10% des 1300 textes connus⁹. Par ailleurs, ces documents sont souvent plus difficiles à interpréter qu'il n'y paraît pour notre propos: cette si riche série ne permet guère d'aller au-delà de quelques constats généraux et ne nous renseigne pas réellement sur le niveau socio-économique et la dynamique d'enrichissement ou d'appauvrissement de telle ou telle lignée. Ainsi, l'affranchissement peut se faire pour des mobiles variés où l'esclave est tout autant, voire plus, acteur que son propriétaire: l'opportunité qu'ont les premiers de se racheter en fonction de leur travail et de leur accès à l'argent devait varier considérablement et le fait qu'un prêtre soit vendeur peut tout aussi bien signifier qu'il a la possibilité de se passer aisément du travail de certains de ses esclaves ou, qu'au contraire, il est en quête de numéraire, sans exclure d'autres configurations. Certains prêtres n'ont jamais affranchi d'esclaves; cela ne signifie évidemment pas qu'ils n'en avaient pas, mais que leurs esclaves n'exerçaient pas une activité qui leur permettait de se racheter ou que leurs maîtres ne souhaitaient pas les affranchir¹⁰.

Enfin, la documentation pose un problème majeur qui va s'accroissant à partir de la fin du II^e s. av. J.-C. avec sa raréfaction: il n'est souvent pas possible d'établir si la disparition d'une lignée s'explique par sa disparition biologique (pas d'enfants), par son déclassement social (disparition du groupe politique) ou par un changement d'onomastique que l'absence malencontreuse d'un patronyme ne permet pas de déceler, ou même encore par les lacunes grandissantes de la documentation. Dans les lignées que nous étudions, il faut enfin signaler qu'il y a une surreprésentation des branches aînées héritières du nom du grand-père et une sous-représentation

⁹ MULLIEZ 1992a, 36.

¹⁰ On peut considérer que l'on possède la quasi-totalité des actes d'affranchissements des 60 premières années du II^e s. av. J.-C. puisqu'ils sont à cette époque presque tous gravés sur le Grand mur polygonal dont on possède toutes les assises inscrites, cf. DAUX 1936, 81 et 1943, 51 (sous L22). Ensuite, il faut également faire la part des pertes dans la documentation.

de la famille par alliance et des collatéraux, car il est rare de disposer des liens de cousinage ou de mariage.

Malgré les limites d'une documentation qui, par coïncidence, prend naissance peu avant le moment où Delphes trouve place dans l'orbite de Rome, il est possible d'en proposer une mise en histoire qui, dans ses grandes lignes, nous paraît suffisamment assurée.

Petite cité-État qui partage avec l'Amphictionie pyléo-delphique l'administration du célèbre sanctuaire sis sur son territoire, Delphes est "libérée" en 191 de la tutelle étolienne par M' Acilius Glabrio, qui la dote d'un statut d'autonomie inspiré de la célèbre proclamation de l'Isthme de 196. Elle conserve tout au long du II^e s. av. J.-C. ce statut privilégié de sorte que cette époque est particulièrement favorable pour la communauté civique, à défaut de l'être pour le sanctuaire¹¹. Si l'on dispose de très peu d'informations concernant l'impact des guerres mithridatiques sur le statut de la cité, la Delphes du I^{er} et du II^e s. apr. J.-C. fait reconnaître son statut de *civitas libera* auprès des empereurs et sait attirer l'attention de certains d'entre eux (Claude, Néron, Domitien et, bien sûr, le philhellène Hadrien). La brutale baisse de la documentation au début du III^e s. apr. J.-C. et notamment la disparition des textes mentionnant les prêtres d'Apollon Pythien fournissent la borne chronologique basse de notre enquête. L'étude des titulaires de cette fonction permet de proposer pour cette époque une périodisation spécifique à cet objet.

Prêtrise et notabilité politique au II^e s. av. J.-C.

Dans un "grand" II^e s. av. J.-C. qui va de la "libération" de Delphes en 191 aux années 70 av. J.-C., les carrières des prêtres d'Apollon Pythien et leurs relations familiales proches sont relativement bien connues.

Dans la plupart des cas à cette époque, l'exercice de cette prêtrise vient couronner une carrière bien remplie au service de la cité. Le petit nombre de titulaires de cette fonction est à comparer à l'archontat annuel jamais itéré alors et aux 6 bouleutes semestriels (14 prêtres en cent ans pour 100 archontes et 300 bouleutes à raison de 2 bouleutats par bouleute en moyenne). Si tous les prêtres d'Apollon Pythien connus ont exercé certainement ou au moins avec vraisemblance le bouleutats (on ne peut toujours exclure une homonymie)¹², certains d'entre eux cependant

¹¹ Sur l'influence du sanctuaire, voir l'avis nuancé de ROUGEMONT 2001. Pour un indicateur trop peu pris en compte dans les réflexions sur la question: MULLIEZ 1992a, 33.

¹² Signalée ici par le signe '=', qui signifie qu'un bouleute du même nom apparaît dans la documentation sans patronyme.

ont fait des carrières politiques qui ne paraissent pas exceptionnelles et l'image d'ensemble doit être nuancée au moins pour le début de cette période: remarquons que, sur l'ensemble des 17 prêtres de cette époque, les 5 qui n'ont sans doute pas été archontes ont tous accédé à la prêtrise dans les trente premières années du II^e s. (ont-il accédé plus jeune à la fonction? son recrutement était-il plus ouvert? ou la situation documentaire induit-elle une déformation)¹³. Ταραντίος Ἀρχωνος par exemple, prêtre du collège IV, de 170/69 (L29) à 158/7 (L41) n'a jamais été archonte (mais peut-être deux fois bouleute, sous L2 [197/6] et L24 [175/4]). Plus tard dans le siècle, Πατρεάς Ἀνδρονίκου, prêtre des collèges X et XI (de 123/2 au plus tôt à 108/7 au plus tard) a certes été archonte L42 en 157/6, mais une seule fois bouleute sous L37 (161/0?)¹⁴. Néanmoins, la plupart des titulaires de la fonction présentent des carrières bien plus fournies. Le prêtre le plus connu du siècle est sans conteste Πραξίας Εὐδόκου, prêtre du collège VI, de 152/1 (L50) à 144/3 (L48). Πραξίας a été bouleute sous L7 (192/1), L11 (188/7) et L22 (177/6); il est l'archonte L21 (178/7) et exerce à nouveau le bouleutat sous L26 (173/2). Il a également été plusieurs fois ambassadeur, notamment auprès des souverains attalides, dont il administre la fondation à Delphes; les Rhodiens l'ont choisi comme proxène¹⁵. La durée de la carrière de Πραξίας est remarquable: s'il a 25 ou 30 ans pour son premier bouleutat, il en aurait 39-44 au moment de devenir archonte et 65-70 quand il devient prêtre. Il résignerait sa charge à l'âge de 73-78 ans et décèderait à plus de 78-82 ans¹⁶. Son successeur Ἀρχων Καλλία, prêtre des collèges VII à IX, de 143/2 (L56) à ca 122, a été bouleute sous L38 (160/59) et archonte (L41) en 158/7¹⁷. Il est donc prêtre 17 ans après son bouleutat et 15 ans après son archontat. Ἀγίων Ἐχεφύλου II, prêtre du collège XI (de 120 au plus tôt à 108/7 au plus tard, pendant au moins six années

¹³ Nous connaissons tout ou partie du nom de 42 des 49 archontes de la deuxième moitié du III^e s. et de 91 des 100 archontes du II^e s. (toutes les lacunes dans le dernier quart du siècle): si l'on ne peut exclure absolument qu'un individu ait été archonte dans la deuxième moitié du III^e s., la probabilité que les 5 prêtres en question soient précisément ceux dont l'archontat est perdu paraît bien faible, même si la disparité documentaire entre le III^e et le II^e s. peut venir atténuer notre constat.

¹⁴ Le rapprochement avec le bouleute, opéré par D. Mulliez, n'est pas entièrement certain en l'absence du patronyme de ce dernier, mais paraît cependant très vraisemblable, car on ne connaît pas d'homonyme contemporain à ce personnage dont le nom est rare à Delphes.

¹⁵ Sur Πραξίας et sa famille, cf. DAUX 1936, 448-451.

¹⁶ Il apparaît une dernière fois dans la documentation à l'occasion d'un acte d'affranchissement sous L59 (140/39).

¹⁷ Un bouleutat sous L30 peut aussi bien avoir été exercé par lui que par Ἀρχων Νικοβούλου (boul. L33, arch. L35).

archontales) a été bouleute sous L37 (161/0?), L41 (158/7), L49 (151/0-147/6), L55 (151/0-147/6), L57 (142/1 ou 141/0), L65 (134/3? ou 130/29?) et archonte L63 (134/3? ou 130/29?). Il fait partie des individus condamnés à restituer des sommes dans le cadre du scandale de ca 117, ce qui n'a pas entravé sa carrière¹⁸. Il est le seul Delphien qui ait été six fois bouleute pour cette période. Sa longévité et son succès sont remarquables: en trente et un ans de vie politique, il est six fois bouleute et une fois archonte; après une dizaine d'années de répit (?), il devient prêtre, entre 40 et 47 ans après avoir été bouleute pour la première fois. Il paraît donc vraisemblable qu'il ait été bouleute pour la première fois vers l'âge de 25 ou 30 ans, archonte entre 50 et 60 ans, puis prêtre au plus tôt à 65 ans, au plus tard à 77 ans.

Si aucun fils de prêtre ne devient prêtre lui-même durant cette période, on remarque que des liens familiaux peuvent apparaître, qui n'ont pas été décelés jusqu'à présent (cf. **stemma no. 1**¹⁹). Πραξίας Εὐδόκου cède la place à Ἀρχων Καλλία en 143/2. Or, ce dernier n'est sans doute autre que le neveu de sa femme Πραξώ, hôtesse du roi Persée de Macédoine²⁰. Le même Ἀρχων Καλλία quitte la prêtrise (à sa mort ?) vers 122. Il est remplacé alors par Πατρέας Ἀνδρονίκου, le mari d'Ἀρίστιον Καλλία que nous croyons être sa sœur²¹. Πατρέας, qui vient d'une famille un peu moins brillante et dont la carrière est moins impressionnante, quoiqu'honorable²², doit-il à cette alliance l'accès à la prêtrise d'Apollon? Enfin, lorsque Πατρέας Ἀνδρονίκου et son collègue Ἀγίων Ἐχεφύλου II quittent ensemble le sacerdoce (fin du collège XI au plus tard en 108/7), ils sont remplacés par Πυρρίας

¹⁸ Les pièces du dossier et la bibliographie antérieure se trouvent dans CID IV 119, qu'il convient de compléter par JACQUEMIN, MULLIEZ, ROUGEMONT 2012, nos. 174-177. Nouveau fragment d'une des inscriptions: SUMMA 2010.

¹⁹ À l'exception des hypothèses que nous présentons explicitement comme nôtres, la construction du *stemma* repose sur les rapprochements de l'index de CID V.

²⁰ Liv. 42.15.

²¹ L'identification d'Ἀρίστιον Καλλία, femme de Πατρέας Ἀνδρονίκου, comme fille de Καλλίας Ἐμμενίδα I et donc comme sœur d'Ἀρχων (le prêtre), d'Ἐμμενίδα Καλλία I et de Θεύξενος est rendue vraisemblable par la proximité dont témoignent plusieurs actes d'affranchissement. Dans CID V 342, où Πατρέας Ἀνδρονίκου est vendeur, Ἐμμενίδα Καλλία I est témoin. Dans CID V 648, où il est vendeur en compagnie de son épouse Ἀρίστιον Καλλία, Διόδωρος Ἀρχωνος fils d'Ἀρχων Καλλία est l'un des deux garants de l'acte. Ἀρίστιον est par ailleurs du même milieu et de la même génération que ses trois possibles frères et on ne connaît pas d'autre Καλλίας que l'on puisse identifier avec son père. À une époque où les actes d'affranchissements sont nombreux et où l'on a la certitude qu'ils nous sont tous parvenus, l'hypothèse ne paraîtra pas aventurée. Nous hésitons à utiliser comme argument le fait que la fille de Διόδωρος Ἀρχωνος s'appelle elle aussi Ἀρίστιον, car il s'agit à Delphes d'un nom des plus banals.

²² *Stemma* chez DAUX 1936, 454.

Ἀρχελάου et Ἀγίων Πολυκλείτου, qui leur sont peut-être également apparentés²³. Le passage de témoin n'est pas toujours systématique cependant (plusieurs prêtres n'ont pas de lien de famille à notre connaissance)²⁴, ni toujours aussi direct: Ἀγίων Ἐχεφύλου II a été prêtre 20 ans après la mort de Δρομοκλείδας Ἀγίωνος qui est certainement son oncle et il est sans doute apparenté à son successeur Ἀγίων Πολυκλείτου²⁵. Mentionnons un autre cas possible (cf. *stemma* no. 2): Ἰθαμβος Ἀβρομάχου (on ne connaît pas le patronyme de son père), prêtre des collèges IX et X, de 139/8 (L60) à 116 au plus tard (L75, L76, L77), est *peut-être* un des petits-fils du prêtre Ἰθαμβος Ἀγάθωνος I qui est en fonction dans les collèges II et III de 198/7 à 171/0 (L1 à L28); il est en tout cas *vraisemblable* que les deux prêtres soient apparentés d'une manière ou d'une autre²⁶. Il y a cependant trente ans d'écart entre la mort de l'un et la prise de fonction de l'autre. De manière plus hypothétique, Ξενοκράτης Ἀγησιλάου, prêtre vers 93/2-81/0, est peut-être le petit-fils du prêtre Ταραντίνος Ἰρχωνος qui serait cependant mort 60 ans avant lui²⁷!

²³ Πολύων Θεοξένου (ou moins probablement son fils Θεόξενος Πολύωνος), neveu du prêtre Ἰρχων Καλλία par son père et sans doute neveu par alliance de Πατρέας Ἀνδρονίκου, actif politiquement au dernier quart du II^e s., a pour épouse Κλεαρέτα Πυρρία, qui, du fait de la rareté de son patronyme, doit sans doute être la fille de Πυρρίας Ἀρχελάου, prêtre du collège XII, de 113 au plus tôt à 94/3 au plus tôt, successeur dans la prêtrise de Πατρέας Ἀνδρονίκου, qui serait, si les hypothèses ici présentées sont correctes, l'oncle par alliance du beau-fils de son successeur. De plus, Πράχοχος Ἀρχελάου II, frère de Πυρρίας Ἀρχελάου, est l'autre garant de l'acte 648 cité plus haut où Πατρέας Ἀνδρονίκου et Ἀρίστιον Καλλία sont vendeurs. La seule difficulté de notre reconstitution viendrait de la longévité de Θεόξενος Καλλία qui serait vendeur sous L77 (124-116), soit entre 40 et 50 ans après son archontat, ce qui amène D. Mulliez à proposer l'existence d'un Θεόξενος Καλλία II, père de Πολύων, dans l'index de CID V. L'argument n'est cependant pas contraignant: Πατρέας Ἀνδρονίκου quitte la prêtrise sans doute par décès une cinquantaine d'années après son archontat et Πραξίας apparaît encore dans la documentation presque quarante ans après son archontat.

²⁴ C'est le cas d'Εὐκλῆς (pr. I), Ἀνδρόνικος Φρικίδα (pr. V-VII), Ξένων Βούλωνος (pr. I-II) ou Ἀμύντας Εὐδώρου I (pr. III-V) qui n'ont aucune alliance connue avec d'autres prêtres.

²⁵ L'existence d'un lien de parenté entre ces personnages est déjà signalée par D. Mulliez dans son commentaire de l'acte CID V 495 (L53, 151/0-147/6) où Ἀγίων Πολυκλείτου et Δρομοκλείδας Ἀγίωνος sont garants d'une vente d'Ἐκεφύλος Ἀγίωνος II, le père d'Ἀγίων Ἐκεφύλου II. Si Δρομοκλείδας et Ἐκεφύλος sont sans doute frères, leur lien avec la lignée d'Ἀγίων Πολυκλείτου est rendu encore plus vraisemblable par l'existence dans les mêmes années d'un Ἐκεφύλος Πολυκλείτου. Ces quatre personnages sont-ils cousins?

²⁶ Le prêtre Ἰθαμβος Ἀβρομάχου est deux fois le garant d'Ἰθαμβος Ἀγάθωνος II, petit-fils probable du prêtre Ἰθαμβος Ἀγάθωνος I. Rapprochement D. Mulliez.

²⁷ La jonction entre les trois générations n'est pas certaine. Néanmoins, on ne connaît qu'un seul Ἀγησίλαος à Delphes au II^e s. et son père s'appelle Ταραντίνος. Justement, le seul Ταραντίνος

Enfin, il serait séduisant, quoique plus hypothétique encore, d'identifier le prêtre Καλλίας au patronyme inconnu en fonction quelques mois entre 93/2 et 81/0 (pr. XII *ter*, M6) avec Καλλίας Ἐμμενίδα II, neveu d'Ἀρχων Καλλία, petit-neveu de Πραξίας et possible neveu de Πατρέας Ἀνδρονίκου, cousin du possible beau-fils de Πυρρίας Ἀρχελάου²⁸ (cf. **stemma no. 1**). S'il n'est manifestement pas concevable à cette époque qu'une lignée monopolise une fonction sacerdotale ou qu'un fils succède à son père et que la succession grand-père/petit-fils est exceptionnelle, les liens de parenté qui irriguent un milieu aussi restreint quantitativement que la notabilité delphique rendent possible des stratégies fondées sur le mariage et la sollicitation de liens familiaux plus lointains pour accéder à la plus prestigieuse des fonctions civiques.

Si l'on a vu que le mariage peut unir des familles de premier plan à Delphes et facilite peut-être la circulation de la prêtrise d'Apollon Pythien entre elles ou autorise des gens venus de familles honorables, mais un peu moins puissantes, à y accéder, l'endogamie locale n'est pas systématiquement de règle et elle ne s'impose pas comme un préalable à l'obtention de la prêtrise ou au maintien du rang d'une famille²⁹ : la mère du prêtre Πατρέας Ἀνδρονίκου, Τιμή Ἀριστομένεος, doit être originaire d'Amphissa³⁰, de même peut-être que celle d'Αἰακίδας Βαβύλου II, Πράξιον Πλειστάρχου³¹. Le prêtre Πραξίας, dont la femme Πραξώ vient d'une famille delphienne de premier plan, marie son fils Εὐδοκος Πραξία à Δρακοντίς Μικκύλου dont le père est citoyen de Chaleion, puis de Delphes³².

identifié par son patronyme dans la documentation de la première moitié du II^e s. est Ταραντῖνος Ἀρχωνος et on ne voit jamais apparaître deux personnages de ce nom dans un même document à cette époque, de sorte que rien n'oblige à supposer l'existence d'un homonyme du prêtre.

²⁸ Καλλίας Ἐμμενίδα II a été bouleute sous L79 (121-108) et prytane ca 120 et il est encore attesté dans la documentation du début du I^{er} s. av. J.-C. L'année du prêtre Καλλίας, un bouleute porte le même nom. On serait tenté de le distinguer de lui (un tel cumul, possible plus tard, ne l'est sans doute pas dès cette époque) pour y voir un individu plus jeune à qui on attribuerait volontiers l'archontat M12 (ca 80-70).

²⁹ Pour des exemples hors du milieu des prêtres d'Apollon: DAUX 1936, 461-472.

³⁰ Le nom Ἀριστομένης n'appartient pas au répertoire onomastique delphique. En revanche, Ἀνδρόνικος Πατρέας, père de notre prêtre et mari de Τιμή Ἀριστομένεος, est garant pour Ἀριστομένης Ἀριστοκλέος Ἀμφισσεύς et son frère dans CID V 142 et ils figurent sans doute ensemble comme témoins dans l'acte CID V 112 (sans patronyme cependant). Ἀριστομένης est deux fois vendeur et cinq fois témoin au début du II^e s.

³¹ Cité où le nom Πλειστάρχος est attesté au II^e s., alors qu'il n'est pas porté par des Delphiens: cf. LGPN IIIB.

³² DAUX 1936, 466.

La plupart de ces prêtres proviennent de familles où tous les membres de toutes les générations ou presque exercent plusieurs fonctions politiques de premier plan (plusieurs bouleutats et souvent l'archontat) et font partie de ce que l'on peut appeler le sommet de la notabilité delphique (lignées Πραξίας/Καλλίας-Ἐμμενίδας ou Αἰακίδας-Βαβύλος). Dans cette dernière famille (cf. **stemma no. 3**³³), qui occupe une place importante dans le fonctionnement des institutions civiques à la fin du II^e s. et au début du I^{er} s. av. J.-C., le prêtre, qui a été archonte, est fils et neveu d'archonte, cousin d'archonte, père de trois archontes et grand-père et arrière-grand-père d'archontes. Parmi les 17 mâles de ce *stemma*, un seul individu n'exerce pas de fonction civique de premier plan, Χαιρεφάνης Βαβύλου, le frère du prêtre, attesté seulement dans deux actes d'affranchissement comme *syneudokeon* (héritier potentiel de l'esclave donnant son accord), de sorte qu'on peut supposer une mort précoce³⁴. D'autres cas sont plus difficiles à interpréter en raison des limites de la documentation, notamment pour ce qui est de la deuxième moitié du III^e s. où les actes d'affranchissement font défaut: les pères de Πραξίας Εὐδόκου et Ἀθαμβος Ἀγάθωνος I ne semblent pas avoir exercé de fonction politique, mais il n'est pas possible de remonter au-delà en termes de parenté de sorte que d'autres membres de la famille (grand-père, oncles, etc.) ont pu être actifs politiquement et apparaître dans notre documentation sans que leur lien nous soit connu. Le cas d'Ἀθαμβος Ἀβρομάχου (cf. **stemma no. 2**) atteste du moins qu'il est possible de devenir prêtre sans avoir un père ni un beau-père ou un frère archonte, mais ces trois parents proches peuvent chacun avoir été bouleutes plusieurs fois et Ἀθαμβος lui-même parvient à la prêtrise après avoir été quatre fois bouleute et une fois archonte. Ce succès individuel est réel, mais il peut s'appuyer sur un milieu familial qui devait au moins passer pour respectable, sur une carrière personnelle brillante dans le contexte delphique et, sans doute enfin, sur l'héritage moral de la prêtrise d'Ἀθαμβος Ἀγάθωνος I.

Le fait d'être fils ou descendant de prêtre n'est pas la garantie d'une carrière de tout premier plan cependant: Ἐτυμώνδας, fils du prêtre Εὐκλῆς, n'est qu'une fois bouleute (L11, 188/7), mais aussi hiéromnémon³⁵, et ses deux fils Εὐκλῆς et Ἀριστόμαχος n'exercent pas de fonction politique, au moins de premier plan. Sa sœur Φίδιον, fille de prêtre donc, épouse Δημοκράτης Καλλιγένεος I qui a pu être – sans

³³ *Stemma* établi grâce à l'*index* de CID V.

³⁴ CID V 692 (L63, 130/29 ou 134/3) et 715 (L73, 128/7). Son frère, dont il ne doit pas être si éloigné par l'âge, exerce ses fonctions politiques au moins une trentaine d'années plus tard.

³⁵ Nous suivons le regroupement opéré par D. Mulliez qui est presque certain vu la rareté du nom à cette époque.

certitude en raison de l'absence du patronyme – une fois bouleute (L26, 173/2) et/ou une fois archonte (K10 = K11, 204/3)³⁶. Le fils de cette dernière, Καλλιγένης, n'est en tout et pour tout qu'une fois bouleute (L71, 137/6-122/1). Si un fils et un petit-fils du prêtre Ξένων Βούλωνος I sont plusieurs fois bouleutes, aucun des deux n'exerce l'archontat³⁷. Le fils du prêtre Ἀθαμβος n'a peut-être été bouleute qu'une fois, ce n'est même pas certain, et son petit-fils homonyme n'a exercé qu'un bouleutat (cf. **stemma no. 2**).

Si l'identité sociale des prêtres d'Apollon se dessine distinctement, celle d'un notable issu d'une famille de notables enracinée à Delphes, le vivier de recrutement d'une fonction pourtant rare (viagère) reste relativement large dans la mesure où aucune famille n'arrive à monopoliser cette prêtrise qui circule parmi des pairs de lignées différentes, suivant des logiques où l'alliance matrimoniale peut néanmoins avoir son mot à dire. L'impression qui domine est celle d'une notabilité relativement homogène, car relativement modeste, à l'exception de figures saillantes comme Πραξίας. L'étude des monuments familiaux donne une image analogue: si les prêtres Ξένων Βούλωνος et Πραξίας Εὐδόκου et leurs entourages ont joué un rôle moteur dans le développement de ce type d'offrande chez les Delphiens lors de la première moitié du II^e s. av. J.-C. et que par la suite les familles de prêtres restent surreprésentées dans ce type de pratiques qui témoignent d'une aisance matérielle certaine et d'une volonté d'exemplarité sociale, les dédicaces de ces monuments ne font pas allusion à l'exercice de fonctions religieuses ou politiques de premier plan et leur consécration ne peut passer pour un passage obligé de la notabilité delphique³⁸.

Entre 70 av. et 20 apr. J.-C.: de la crise du I^{er} s. av. J.-C. à l'avènement des *prôtoi*

La crise mithridatique, particulièrement sensible dans la région, paraît initier un mouvement de concentration des charges, en ouvrant un siècle de difficultés auxquelles la communauté delphique répond par le biais de transformations institutionnelles³⁹. Une rupture s'opère en effet vers 70 av. J.-C., lorsque Λαϊάδας

³⁶ L'archontat est moins vraisemblable vu l'écart chronologique avec le bouleutat de son fils.

³⁷ *Stemma* chez DAUX 1936, 453.

³⁸ KYRIAKIDIS 2014.

³⁹ L'exemple d'Athènes, cité rebelle, assiégée et punie par les Romains pour son rôle dans la première guerre mithridatique, montre que les choix politiques du moment n'ont pas été forcément déterminants à un niveau individuel ou familial: pour la preuve d'une permanence d'une partie des élites athéniennes ayant mené la révolte contre Rome, nous renvoyons à la contribution de S. Zoumbaki et Ath. Rizakis dans le présent volume.

Βαβύλου II est le premier prêtre à succéder directement à son père, Βάβυλος Λαϊάδα. Le nouveau prêtre était déjà archonte sous le mandat de son père; son fils, Βάβυλος Λαϊάδα II, assume, en plus du bouleutat (M22 et N1) et de l'archontat (N5?), la charge culturelle et financière de *hosios* du dieu⁴⁰; la famille semble s'éteindre par la suite.

La documentation devient plus incertaine pour déterminer la part de recomposition sociale qu'a entraînée ce siècle troublé. Ainsi, les ascendants de Νικόστρατος Ἄρχωνος (collèges XVI à XVIIIbis), qui accède à la prêtrise vers 60 av. J.-C., ne se laissent pas identifier, mais il n'est pas certain pour autant que celui-ci soit un "homme nouveau". Comme son fils Ἄρχων décède assez vite, laissant une fille, Δαντώ, dont on ignore si elle a épousé un Delphien de premier rang, cette (possible) occasion de mobilité n'a de toute façon pas entraîné de renouvellement significatif. Le cas de Δάμων Ἀγάθωνος (collège XVIbis), vers 50 av. J.-C., est sensiblement le même: il est cependant remarquable que les seuls liens familiaux que les actes d'affranchissement permettent de reconstituer sont ceux qui le lient à sa belle famille, qui n'appartient pas à la notabilité de la cité: ni son beau-père Διοσκουρίδας, ni son beau-frère Ἑλλάνικος n'ont assuré quelque charge politique que ce soit⁴¹. De manière significative, ces deux individus bénéficient des aménagements aux règles qui ont prévalu jusque là: Νικόστρατος Ἄρχωνος est le premier prêtre dont on est sûr qu'il a exercé l'archontat pendant son sacerdoce (M39) et Δάμων Ἀγάθωνος n'apparaît que comme prêtre suppléant⁴², en position d'intérimaire sur plusieurs années, dans un dispositif qui annonce la série des collèges comprenant trois prêtres, et non plus deux, l'époque d'instabilité du cadre sacerdotal s'étalant des années 50 av. J.-C. aux années 20 apr. J.-C. (collèges XVI à XXVI).

Les raisons qui ont présidé pendant trois quarts de siècle à l'augmentation, irrégulière et temporaire, du nombre de prêtres d'Apollon, ou bien au recours à des prêtres suppléants, soulèvent des interrogations: s'agissait-il de répartir le poids financier d'une charge qui reposait de plus en plus sur les prêtres ou de ménager aux prêtres la possibilité d'exercer d'autres fonctions dans un contexte de crise du recrutement politique, en suspendant un temps celle de prêtre⁴³?

⁴⁰ MULLIEZ 1992b, 317-332, JAY-ROBERT 1997, 25-45, et les remarques prudentes de JACQUEMIN, MULLIEZ, ROUGEMONT 2012, 411.

⁴¹ FD III 3, 355.

⁴² Voir ce que dit MULLIEZ 1984, 357-359, sur la question des suppléants dans les prêtrises XIX, XX et XXbis.

⁴³ On notera qu'à partir des années 40 av. J.-C. (groupe N de l'archontat selon la *Chronologie Delphique*), le collège des bouleutes-magistrats ne compte plus que deux noms, au lieu des quatre un demi-siècle plus tôt: en réalité, il aura fallu tout ce temps pour que ce chiffre devienne la norme.

Dans le même temps, le cumul entre le sacerdoce d'Apollon Pythien et l'archontat éponyme est rendu possible⁴⁴: les prêtres qui, à l'instar de Φίλων Στρατάγου (collèges XXII à XXIV, dans les années 30-10 av. J.-C.), ont exercé un archontat bien avant leur sacerdoce, dans le premier temps d'une carrière (M36, dans le deuxième tiers du I^{er} s. av. J.-C.), deviennent rares; au contraire, il devient fréquent d'exercer un archontat pendant sa prêtrise, à l'image de Καλλίστρατος Ἀιακίδα (collèges XVIII à XXIII et M49), Ἀβρόμαχος Ξεναγόρα (collèges XIX et XX et N9), Διονύσιος Ἀστοζένου (collège XXVI et N39) ou Δάμων Πολεμάρχου (collèges XXbis puis XXIV-XXV et N8) ou encore son fils Πολέμαρχος Δάμωνος (collège XXVI et N32). Il est probable qu'il faille déceler là une crise du recrutement pour les fonctions civiques, à laquelle les Delphiens n'ont pas seulement répondu par la possibilité du cumul des fonctions, mais aussi par la possibilité d'itérer l'archontat éponyme: Ἀντιγένης Ἀρχία, qui n'a pas accédé à la prêtrise, en est le premier bénéficiaire au début du Principat (N20, entre 25 et 20 av. J.-C. environ).

Ainsi, c'est bien la concentration des honneurs dans les mains de mêmes individus qui l'emporte sur le frémissement de promotion sociale (si tant est que celle-ci ne cache pas un simple défaut de documents). À l'entame de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., vers 40, Καλλίστρατος Ἀιακίδα, *hosios* du dieu, fils du prêtre Ἀιακίδας Βαβύλου II, devient à son tour prêtre (collèges XVIII à XXIII), une vingtaine d'années après la fin du mandat de son père: il appartient à une famille qui fournit à chaque génération archontes et bouleutes (cf. *stemma* no. 3). De même, le cas de la famille de Δωρόθεος Διοδώρου forme l'exemple parfait de l'apparition de lignées de premier rang, par ses descendants et ceux de ses deux frères, Φιλόνικος et Ἀρχίας (cf. *stemma* no. 4). Son fils Διόδωρος Δωροθέου exerce la prêtrise après avoir été hiéromnémon des Delphiens et ambassadeur pour l'Amphictionie auprès des troupes de César⁴⁵, mais, surtout, il donne une toute nouvelle dimension à sa notabilité en faisant afficher, sur un "monument" exposé dans le sanctuaire, les décrets votés en son honneur par des cités ou des *koina*, du monde amphictionique pour l'essentiel⁴⁶. Cependant, il n'est aucunement fait mention de sa fonction sacerdotale dans ces documents, qui ont été votés à un moment, vers 30, où il n'est plus prêtre, avant de le redevenir.

Ce premier âge culmine avec un personnage qui doit être le cousin germain de Διόδωρος Δωροθέου, Διόδωρος Φιλονείκου, prêtre dans la seconde partie du règne

⁴⁴ Voir DAUX 1936, 168.

⁴⁵ CID IV 130.

⁴⁶ FD III 1, 487-496.

d'Auguste (collèges XXV-XXVI). Le point d'orgue en est l'année N41 (ca 1-20 apr. J.-C.), pendant laquelle Διόδωρος exerce tout à la fois l'archontat éponyme, le bouleutat et la prêtrise. Autre fait, dont la portée est plus symbolique: il est le *rogator* d'un décret honorant un *grammatikos* originaire de Mazaka de Cappadoce pour avoir pris sa part dans la *paideia* des enfants des *prôtoi* de la cité⁴⁷. Les usagers du gymnase l'honorent d'une statue et son décès sera vécu par les Delphiens, cherchant à consoler son fils Φιλόνεικος Διοδώρου II, comme un *atychēma*⁴⁸. Il a sans doute épousé une non Delphienne (une fille d'un Λυσίππονος, nom qui n'est pas autrement attesté à Delphes). À cette époque, le faible nombre des affranchissements gravés rend plus difficile la reconstitution des lignées et de leurs stratégies matrimoniales.

La crise du I^{er} s. av. J.-C. pouvait ouvrir des horizons à une nouvelle catégorie de Delphiens, mais c'est la rétractation qui l'a emporté, pour des raisons probablement liées à une plus grande implication pécuniaire personnelle dans la mise en œuvre de la charge de prêtre⁴⁹, qui s'est doublée de l'adoption d'un discours de l'entre-soi soulignant le fait que les positions sociales ont eu tendance à se figer. C'est d'ailleurs dans un contexte d'épuisement des premières familles de Delphes que la cité a accordé à Τελεσαγόρας de la cité d'Abai en Phocide d'intégrer la partie la plus active de la communauté civique en lui garantissant l'accès aux charges et prêtrises qu'ont en partage les εὐγενεῖς Δελφῶν⁵⁰. Delphes se tournait alors de manière significative vers une élite économique extérieure.

De 20 à 120 apr. J.-C. Un renouveau par la mobilité géographique et la position face à Rome

Une nouvelle étape dans la résolution de la crise que connaît Delphes semble débiter avec la mort d'Auguste et le règne de Tibère. La cité de Delphes connaît un renouveau important de son groupe dirigeant en s'ouvrant vers les grands centres de la province: Corinthe, Athènes ou Nicopolis. Le processus est déjà entamé quand l'empereur Claude intervient en 51/2 pour inciter les Delphiens à ouvrir leur corps civique⁵¹. L'acte fondateur de ce renouveau pourrait être l'exercice de l'archontat

⁴⁷ FD III 4, 59.

⁴⁸ DAUX 1944-1945, no. 18, 108-109.

⁴⁹ Cette explication par la plus grande implication financière des individus dans les charges politiques n'est qu'une hypothèse que, pour l'heure, aucun élément ne vient confirmer: on voit mal, cependant, ce qui pourrait expliquer autrement le désengagement de la communauté civique des fonctions publiques.

⁵⁰ FD III 4, 442; JACQUEMIN, MULLIEZ, ROUGEMONT 2012, 407-410, nos. 224-225.

⁵¹ Syll³ 801 D; FD III 4, 286; ROUSSET 2002, no. 40, 245-247.

ca 20 apr. J.-C. par un certain C. Iulius Σειδέκτας (O14), dont le nom indique qu'il doit faire partie d'une branche mineure d'une famille de premier ordre à Sparte⁵². Mais Σειδέκτας ne paraît pas avoir exercé d'autres fonctions politiques à Delphes, où il ne s'est sans doute pas installé, et ne devient pas prêtre d'Apollon. Il faut attendre 42 apr. J.-C., soit 10 ans avant la lettre de Claude aux Delphiens, pour que soit désigné comme prêtre d'Apollon le fils d'un Delphien récemment naturalisé: Θεοκλῆς Θεοκλέους (cf. *stemma* no. 5). Il est le (très probable) fils d'un Nicopolitain, premier épimélète des Amphictions (connu), fonction non collégiale créée sans doute à la fin du règne d'Auguste pour administrer la caisse du dieu, pour la durée d'une pythiade vraisemblablement⁵³. Θεοκλῆς suit le parcours traditionnel à Delphes: bouleute, archonte (O18, 19 et 25) puis, à la fin de sa vie, la prêtrise pour quelques années (collège XXX). Il est remarquable qu'il ait accédé à la prêtrise à l'issue de son troisième archontat, car la plupart des cas d'itération de l'archontat éponyme, une fois qu'elle a été rendue possible dans les premières années de l'Empire, concerne des individus qui exercent simultanément la prêtrise d'Apollon. C'est donc l'investissement politique préalable de Θεοκλῆς qui lui vaut l'accession au sacerdoce apollinien. Son père relevait d'une catégorie reine de la mobilité sociale des débuts de l'Empire: les *philokaisares*, qui ont fait reconnaître par leur communauté d'origine leur loyauté envers le pouvoir impérial, qui ont souvent pris en charge l'organisation du culte des empereurs et de la famille impériale et qui sont récompensés tôt ou tard par l'octroi de la *civitas Romana*. Ainsi, le gouverneur P. Memmius Regulus l'obtient pour Théoclès vers 44 apr. J.-C., le prêtre d'Apollon étant désormais désigné comme P. Memmius Θεοκλῆς. C'est sans doute par l'entremise de son mariage avec la fille de Θεοκλῆς que le gendre de ce dernier, Κριτόλαος Κριτολάου, entre lui aussi dans la *gens Memmia*. P. Memmius Κριτόλαος devient lui-même prêtre d'Apollon quelques années après le décès de son beau-père (collèges XXXII et XXXIII, au plus tard vers 60 apr. J.-C.), alors qu'il ne semblait pas faire partie d'une famille de premier rang – il a pour tout pedigree un arrière-grand-père bouleute possible (Κριτόλαος Σωτήρου, M47), mais non assuré. La famille se sert des outils de promotion sociale offerts par Rome pour accéder à l'élite provinciale: ainsi le petit-fils de Théoclès, qui se nomme P. Memmius Θεοκλῆς Κριτόλαος, accomplit une carrière équestre et exerce des fonctions politiques à

⁵² La famille a été étudiée par SPAWFORTH 1985, 191-258 (surtout 197 et 203), mais sans que le lien avec l'archonte de Delphes soit fait.

⁵³ Voir l'étude de POUJILLOUX 1980, SANCHEZ 2001, 347-441. LEFÈVRE 1998, 127-134.

Corinthe, capitale de province⁵⁴. L'exercice de la prêtrise d'Apollon Pythien n'est ici qu'un moment d'une trajectoire ascendante.

Mais si les *Memmii* de Delphes ont pu accéder à un statut supérieur en combinant mobilité géographique et citoyenneté romaine, deux autres familles delphiques n'ont pu faire fructifier avec autant de réussite l'acquisition de la *civitas*. Il est vrai que c'est un événement hors norme, le passage de Néron en Achaïe en 66/7 apr. J.-C., qui a très certainement fourni l'occasion pour les deux prêtres en exercice de devenir des *Tiberii Claudii*: il s'agit de Κριτόλαος Δωροθέου II et de Νίκανδρος Καλλιστράτου III, qui appartiennent l'un et l'autre à des familles qui ont émergé ou ré-émergé au cours du I^{er} s. av. J.-C.⁵⁵. Malheureusement, la documentation épigraphique ne permet pas de les suivre au-delà de la fin du I^{er} s. apr. J.-C. et l'arrêt de la gravure des affranchissements n'explique pas tout dans ce cas. Νίκανδρος est probablement le "prophète" mentionné chez Plutarque⁵⁶, son fils Claudius Καλλίστρατος exerce le bouleutat et sa fille a eu droit à une statue dans le sanctuaire⁵⁷; en revanche, on ne sait rien des descendants de Κριτόλαος, sinon que ni l'un ni l'autre n'ont de descendants prêtres d'Apollon, car des Delphiens récemment naturalisés, dans le sillage de Θεοκλῆς, vont leur disputer le prestigieux sacerdoce. Vers 95 apr. J.-C., le Chéronéen Plutarque devient lui aussi prêtre, sans qu'on puisse savoir avec certitude s'il avait auparavant des attaches delphiques, ni s'il a exercé d'autres fonctions politiques au sein de la cité. À la différence de Θεοκλῆς de Nicopolis, dont nous savons que le père est devenu Delphien par décret de la cité et qui paraît s'être installé définitivement sinon exclusivement à Delphes, nous ignorons tout du moment où les Delphiens ont fait de Plutarque un des leurs. C'est peut-être son rôle à l'Amphictionie et auprès des autorités romaines qui lui a permis d'être désigné comme prêtre⁵⁸. La personnalité de Plutarque est hors-norme, mais son profil semble très proche de

⁵⁴ PUECH 1992, 4857-4858, reconstituant la base exposant la courte carrière du personnage (inscription reprise par Fr. Lefèvre dans *CID* IV, p. 346-347, en annexe au no. 143).

⁵⁵ Sur l'identification de ces deux personnages aux deux membres du collège de prêtres connu par *FD* III 6, 134 (Tiberius Claudius Κριτόλαος et Tiberius Claudius Νείκανδρος), cf. BOUCHON 2005, 220-222, *contra* COLIN 1898, 152, suivi par DAUX 1943, 88. SUET. *Ner.* 24, rapporte que l'empereur a accordé la citoyenneté romaine aux agonothètes des concours auxquels il avait participé et rien n'assure que les deux prêtres d'Apollon en exercice aient bénéficié du même privilège, mais, dans le cas de Delphes, étant donné la rareté de l'octroi de la citoyenneté romaine, la visite de Néron reste l'hypothèse la plus probable.

⁵⁶ PLUT. *De def. or.* 438b.

⁵⁷ *FD* III 1, 535.

⁵⁸ On trouvera des éléments de bibliographie récente sur le lien entre Plutarque et Delphes chez STADTER 2004. Selon lui, Plutarque est devenu prêtre d'Apollon parce qu'il avait conduit une carrière

celui de son successeur, le Phocidien T. Flavius Ἀριστότιμος d'Elatée, qui apparaît comme *presbeutès* à plusieurs reprises dans la correspondance que les Delphiens ont entretenue avec Hadrien⁵⁹. Mais ni l'un ni l'autre n'ont abandonné leurs attaches envers leur "petite" patrie⁶⁰.

Ainsi, le siècle qui court du début du principat de Tibère à celui d'Hadrien marque un basculement significatif dans le recrutement de la prêtrise d'Apollon Pythien, puisque les anciennes familles de Delphes sont désormais concurrencées, parfois remplacées après alliance éventuelle, par des hommes issus de l'élite provinciale, bénéficiaires de la *civitas Romana*, face auxquels la notabilité locale paraît d'un moindre poids. Il convient de distinguer cependant les prêtres dont la position a pu leur valoir la citoyenneté romaine (Θεοκλῆς et peut-être le collègue en fonction lors du passage de Néron) des membres de l'élite régionale dont *a contratrio* la *civitas Romana* – en général la qualité de la relation avec les autorités romaines – a pu peser dans l'obtention du sacerdoce. D'une certaine manière, l'entrée de l'élite régionale dans le sacerdoce delphique reflète l'intrusion de l'Amphictionie et de ses cadres dans ce qui était resté depuis l'*Hymne homérique à Apollon* l'apanage des citoyens de Delphes⁶¹. La transmission de la prêtrise dans ces familles anciennes et nouvelles se fait selon une tendance à l'héritage (*diadochè*)⁶², mais dans un cadre compétitif qui ne débouche pas (encore) sur un monopole familial.

Une tendance au monopole familial (de 120 à 200 apr. J.-C.)

Pendant tout le II^e s. apr. J.-C., à partir du moment où Plutarque est devenu prêtre, les Delphiens n'ont cessé de désigner comme l'un des deux prêtres d'Apollon le membre d'une famille à cheval entre Delphes et une autre cité de la province d'Achaïe, tandis que l'autre appartenait à une seule famille de Delphes qui ne connut pas vraiment de promotion sociale au sein de la province. On voit donc se faire face, dans un collège de deux membres, notabilité locale et élite régionale.

politique à Delphes, carrière dont il pense retrouver les conséquences dans l'intérêt que portent les Flaviens, puis Trajan au sanctuaire. Aucun document ne vient étayer cette reconstruction.

⁵⁹ FD III 4, 303 (ambassade auprès d'Hadrien pour le compte des Delphiens et de l'Amphictionie). Ἀριστότιμος apparaît sur les émissions monétaires pseudo-autonomes au type de la statue d'Antinoos; voir SVORONOS 1896, 41, nos. 70-72: ΑΡΙΣΤΟΤΙΜΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΙΕΡΕΥΣ.

⁶⁰ Sur la question de l'exercice effectif des droits politiques dans deux cités en même temps, voir à présent HELLER, PONT 2012.

⁶¹ Sur l'*Hymne*, voir, en attendant la publication de ses travaux de thèse, KYRIAKIDIS 2011a et b.

⁶² Voir pour un parallèle avec le cas des sacerdoces éleusiniens, les analyses de ISMARD 2013, particulièrement 189-191.

D'un côté, depuis les années 110 environ, la famille de Μέλισσος, son fils ou gendre Ἴπποκράτης et le petit-fils de celui Φοιβιανός (cf. *stemma* no. 6). La famille a recours à une onomastique de type folklorisant, construisant par son répertoire onomastique un lien inéluctable entre ses membres et l'exercice des fonctions religieuses les plus importantes de Delphes, qu'elles soient apolliniennes ou dionysiaques: ainsi Φοιβιανός, dérivé de type latin sur le nom de Φοῖβος, mais aussi Μέλισσος, qui fait référence aux abeilles d'Apollon – Pindare (*Pyth.* 4.106-107) désigne la Pythie comme "l'abeille de Delphes" –, Σιληνός, père d'Apollon selon la tradition pythagoricienne (Porphyre, *Vie de Pythagore* 16: le philosophe, de passage à Delphes, avait gravé sur le tombeau d'Apollon une élogie dans laquelle il prouvait qu'Apollon était fils de Σιληνός). Au II^e s. apr. J.-C., cette famille concentre les fonctions d'*hosioi* du dieu, dont on sait par Plutarque qu'ils étaient choisis au sein de familles qui passaient pour descendre de Deucalion (*Quaest. Graec.* 9.292d). Pour autant, le travail de reconstruction généalogique est loin d'être aisé, parce que cette onomastique un peu factice est marginale, sinon étrangère à Delphes, à l'exception du nom Ἴπποκράτης, qui a été porté par trois autres individus antérieurs au prêtre: outre un Ἴπποκράτης sans patronyme garant d'un affranchissement daté du début du I^{er} s. av. J.-C., il faut compter deux homonymes Ἴπποκράτης Ἴπποκράτους I et II, l'un témoin d'un affranchissement de la fin du I^{er} s. av. J.-C. (N24) et l'autre bouleute au plus tôt vers 70 apr. J.-C. (O40). Ces personnages n'apparaissent pas autrement dans la documentation. Si l'on ne peut recomposer un *stemma* des ascendants du prêtre Ἴπποκράτης, cela signifie-t-il qu'il appartient à une ancienne famille delphienne, mais qui, à l'exception du bouleute, n'a jamais exercé de fonctions publiques⁶³? La documentation suggère que l'épouse d'Ἴπποκράτης a été désignée comme Pythie⁶⁴, ce qui fait écho à l'affirmation, énoncée par Plutarque, peut-être deux générations plus tôt, pour qui la Pythie n'était pas choisie selon sa position sociale⁶⁵. Cet éloignement des fonctions politiques pourrait toujours être valable pour le II^e s. apr. J.-C., bien que la documentation, plus lacunaire pour cette période,

⁶³ On ne peut pas exclure absolument un rapport de parenté avec une lignée autrement bien connue, mais il faudrait alors conclure à une volonté manifeste de ne pas avoir recours au répertoire onomastique de cette famille de notables, ce qui ne laisserait pas de surprendre. Toutefois, il n'est pas impossible que la famille de Μέλισσος et d'Ἴπποκράτης ait un lien avec la famille des *Memmii* présentée ci-dessus: le nom que porte le fils de Μέλισσος, Σώτηρος, est à rapprocher du nom du père de Memmia Λοῦπα; par ailleurs, une inscription très fragmentaire, publiée par LA COSTE-MESSELIÈRE 1925, no. 11, 83-85, évoque des liens entre les deux familles, mais au plus tôt à la génération de M. Aurelius Φοιβιανός.

⁶⁴ LA COSTE-MESSELIÈRE 1925, no. 10, 83.

⁶⁵ Voir *supra* n. 4.

laisse une place au doute. Nous ne sommes pas en mesure de savoir ce qui a pu entraîner leur promotion à la prêtrise d'Apollon et leur entrée dans le cercle des notables delphiens, mais la prêtrise d'Apollon circule bien au sein de ce groupe familial étendu, qui représente un pôle delphique assez peu mêlé d'influences extérieures. Le sacerdoce accompli par Μέλισσος donne à sa famille une visibilité que celle-ci entretient avec soin: ainsi, la bru de Μέλισσος, Δαντώ, fait ériger, avec l'accord de la cité, une statue en l'honneur de son époux Σώτηρος et une pour leur fils Σιληνός; les petits-fils de Δαντώ font dresser au gymnase de la cité un hermès en l'honneur de leur cousin Ἴπποκράτης Ἴπποκράτους III, fils, petit-fils et père de prêtre, mais sans doute mort trop jeune pour avoir pu accéder à la prêtrise lui-même; quant à Φοιβιανός, le dernier prêtre connu de la famille, il commande un monument honorant son épouse Θεονείκη et rappelant le prestige de leurs deux lignages, peut-être avant d'exercer lui-même la prêtrise et d'obtenir le droit de cité romain sous Marc-Aurèle ou Caracalla⁶⁶. La mention des fonctions sacerdotales (pythies, prêtres, *hosioi*) rend alors compte de l'importance de leur visibilité dans l'espace public, au-dessus de tout autre charge civique.

La seconde "famille sacerdotale", qui a obtenu la citoyenneté romaine avant même d'accéder à la prêtrise delphique, est celle des *Gellii*⁶⁷: L. Gellius Ξεναγόρας I, son fils homonyme L. Gellius Ξεναγόρας II et le petit-fils L. Gellius Δημόστρατος ont exercé la prêtrise au II^e s. apr. J.-C., sans que l'on sache si la succession était directe ou non. Au contraire de la famille de Μέλισσος et Ἴπποκράτης, d'ancrage uniquement local, les *Gellii* possèdent des ramifications à Corinthe et Athènes: Ξεναγόρας II épouse même la fille d'un Athénien de l'élite, Πραξαγόρα, fille de Claudius Δημόστρατος, du dème de Mélité, et a exercé l'archontat éponyme à Athènes dans les années 170 apr. J.-C., tout comme leur fils Ξεναγόρας III vers 215 apr. J.-C.⁶⁸. Surtout, par cette alliance matrimoniale avec Claudia Πραξαγόρα, les prêtres de Delphes se sont alliés avec une famille sacerdotale d'Eleusis, car Claudius Δημόστρατος, membre du *génos* des *Kérykes*, a assuré la fonction de dadouque; on connaît le conflit qui l'opposa à Hérode Atticus à propos des charges éleusiniennes par la biographie de Philostrate

⁶⁶ Base de Σώτηρος et base de Σιληνός: BOUSQUET 1991, 179-181, nos. 1 et 3; hermès d'Ἴπποκράτης, mentionné par PENTAZOS, TROUKI 1995, 652 et 654, fig. 11; base de Θεονείκη: LA COSTE-MESSELIÈRE 1925, no. 10, 83.

⁶⁷ Nous ne reprenons pas ici le *stemma* des *Gellii*, qui a fait l'objet d'une présentation par SETTIPANI 2001, 477-483 et dans BOUCHON 2005, 330-335, à quoi on ajoutera, parmi une abondante bibliographie, l'étude de KRITZAS 1992 ainsi que les notices du catalogue de BYRNE 2003, 281-284.

⁶⁸ Pour ces questions de chronologie, voir FOLLET 1976, 272-273 et 307.

(§ 160-164) et la lettre de Marc Aurèle aux Athéniens en 174/5⁶⁹. L'ascendance exacte à Delphes des prêtres issus de cette famille originaire de Corinthe nous échappe en grande partie, mais l'usage de l'anthroponyme Ξεναγόρας laisse supposer qu'il ne s'agit pas seulement d'une famille entièrement extérieure à la cité qui aurait profité de sa position sociale pour prendre pied à Delphes: cependant, le lien, hautement probable, avec la famille du prêtre Ἀβρόμαχος Ξεναγόρα I (collèges XIX-XX-XXbis, fin I^{er} s. av. J.-C.) et son arrière-petit-fils Ξεναγόρας Ἀβρομάχου III, archonte à Delphes vers 90 apr. J.-C. (O42 et O43), reste à déterminer.

Cet effet de face à face entre deux familles de poids social inégal résulte en partie des sources, dont la nature a changé pour le II^e s., au profit d'inscriptions honorifiques présentant des listes généalogiques qui ne permettent pas de reconstituer les détails de la transmission du sacerdoce au sein des élites delphiennes: vers le milieu du III^e s. apr. J.-C., la présentation du prestigieux lignage de la fille du prêtre L. Gellius Δημόστρατος forme la plus récente inscription honorifique d'ordre privé exposée dans le sanctuaire qui soit conservée⁷⁰: à Athènes, dans le premier tiers du IV^e s. apr. J.-C., une inscription de même nature, honorant un membre de la famille des *Gellii*, desservant du culte d'Éleusis, donne les cinq générations qui séparent le hiérophante en exercice, resté anonyme selon la règle de la hiéronymie, de son premier ancêtre prêtre du dieu pythien à Delphes⁷¹.

La disparition totale de la documentation sur les titulaires de la prêtrise d'Apollon Pythien ne permet malheureusement pas d'écrire la suite de cette histoire⁷².

⁶⁹ OLIVER 1970. C'est sur la deuxième plaque, aux lignes 1-7 et 49-52 qu'est évoquée l'affaire: elle fait l'objet d'une présentation commode dans PUECH 2002, no. 90, 206-210 (Tiberius Claudius Δημόστρατος). La mise en place progressive d'un réseau supra-civique des prêtres desservant des cultes prestigieux peut remonter déjà l'époque de Plutarque, dont le frère était prêtre de Trophonios à Lébadée (*De def. or.* 431d). Elle prend cependant un tour systématique manifeste dans le courant du II^e s. ap. J.-C.

⁷⁰ BOUSQUET 1963, 202-204.

⁷¹ IG II² 2342 repris dans IG II² 13620.

⁷² Le dernier collège de prêtre connu, pour une date avancée dans le III^e s., comprend un membre des *Gellii* et un membre de la famille des *Tiberii Iulii*, dont l'importance semble aussi n'avoir été que locale: Tib. Iulius Ἀρισταίνετος et L. Gellius Δημόστρατος ont formé un dernier collège pris en compte dans la *Chronologie delphique* de G. Daux (collège XXXV), car il apparaît dans un affranchissement (CID V 1273), après plus d'un siècle d'interruption de la documentation. Les (rares) inscriptions du début du IV^e s. apr. J.-C. laissent supposer que les branches delphiques et athéniennes des *Gellii* n'ont pas connu d'interruption, mais on ignore si les membres de cette famille exercent encore le sacerdoce pythien: voir BOUSQUET 1952. Pour l'heure, le dernier prêtre connu de Delphes porte le nom de Flavius

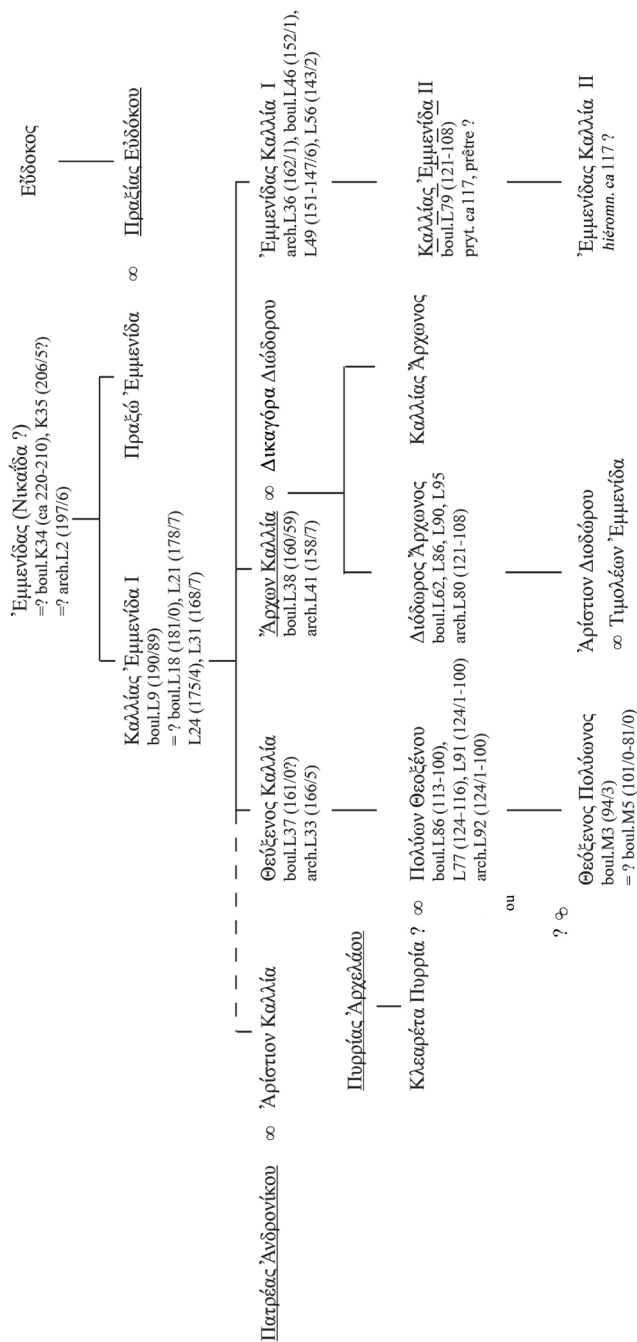
Conclusion

Loin d'une histoire immobile, l'étude prosopographique des titulaires de la prêtrise d'Apollon Pythien, au sommet de la notabilité delphique, s'est imposée comme un observatoire privilégié des phénomènes qui mènent de la cité démocratique du milieu de l'époque hellénistique à la cité oligarchique et aristocratique de l'époque impériale et du dépassement du cadre civique par les plus grands notables du monde grec. Miroir des mobilités au sommet de la cité, l'étude des titulaires de ce sacerdoce permet de montrer comment l'on passe d'une société qui paraît refermée sur elle-même (ce constat est cependant moins vrai qu'on ne l'a dit), mais où l'exercice des fonctions reste manifestement relativement fluide dans un contexte où la reproduction sociale semble forte, à un monde où les élites civiques savent conjuguer mobilité géographique et mobilité sociale pour renforcer et développer la position de leur lignage, jusqu'à assurer des situations de monopole familial sur la prêtrise.

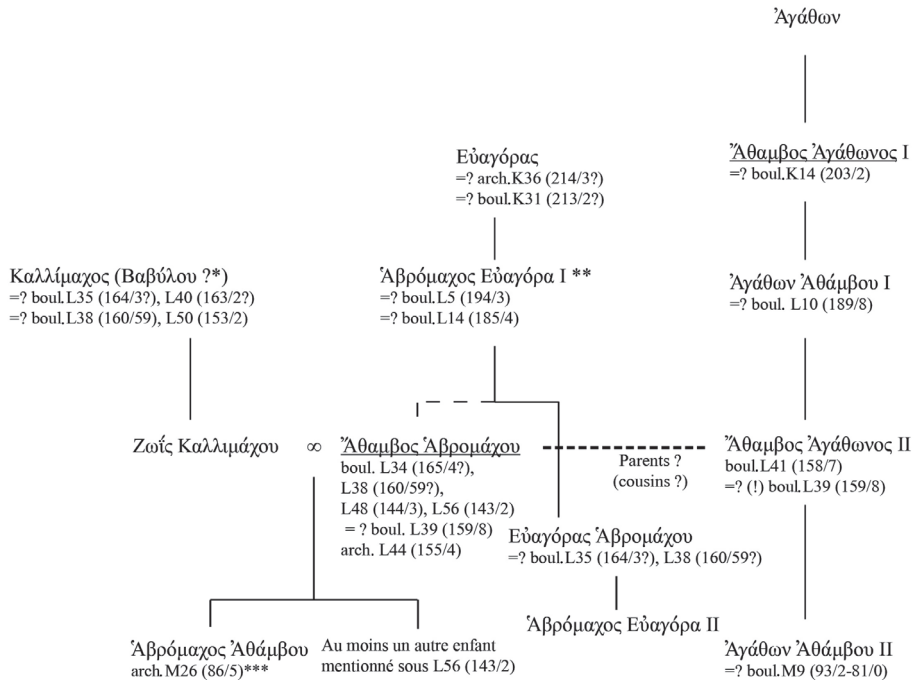
Incidemment, cette enquête nous a amenés à poser des questions qui peuvent dépasser le cadre delphique, sur la dynamique de la "familialisation" du sacerdoce, qui peut passer par des branches collatérales dès le II^e s. av. J.-C. (les Ἀγίων, Πραξίας et Ἀρχων), ou sur la construction de l'accès à la prêtrise hors de la carrière strictement politique à travers l'exercice de la fonction d'*hosios* et peut-être de prophète ou de Pythie. On reste malheureusement dans l'ignorance des prérequis familiaux, économiques et sociaux qui ont pu exister pour accéder au rang de prêtre du Pythien et c'est sur la prudence qu'imposent ces limites qu'il convient de conclure.

Φηλικ[ιανός] et semble exercer seul la prêtrise, non sans difficulté, sous le règne des fils de Constantin: l'inscription, encore inédite, doit faire l'objet d'une édition par L. Foschia et R. Bouchon.

Stemma 1: Des prêtres apparentés par les femmes (stemma simplifié)



Stemma 2: Ἀθαμβος Ἀγάθωνος I et Ἀθαμβος Ἀβρομάχου

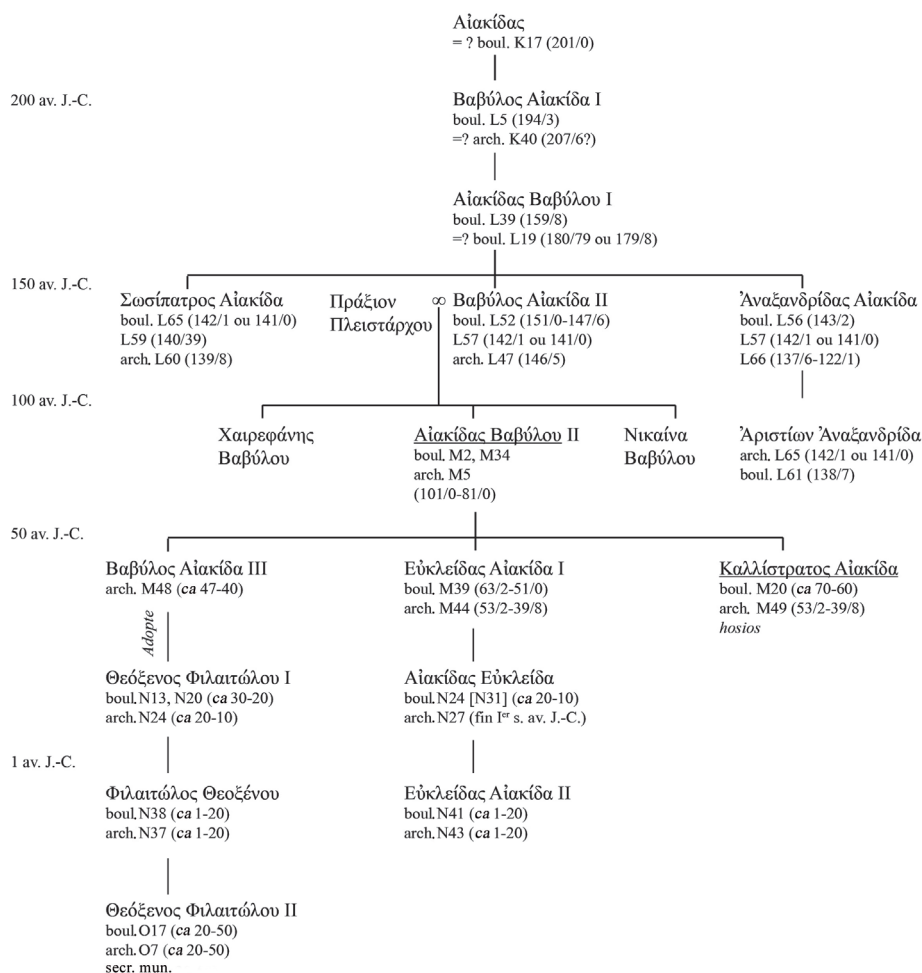


*Nom très rare, de sorte qu'il est vraisemblable d'en rapporter toutes les occurrences contemporaines à un seul individu, comme le suggère D. Mulliez.

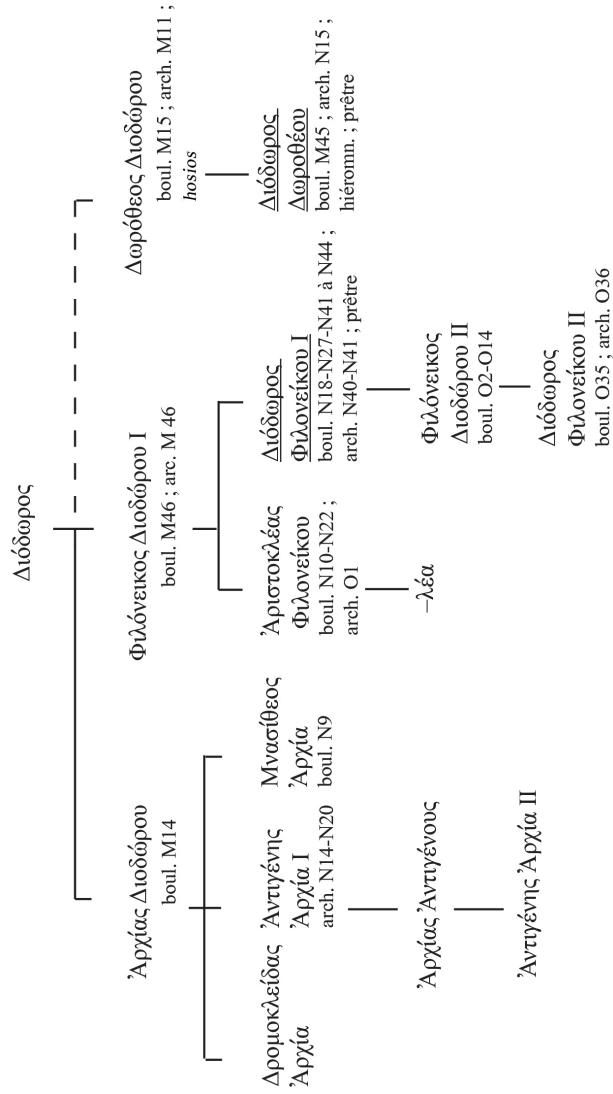
** Un Ἀβρόμαχος est bouleute sous L14 qui doit être le père du prêtre Ἀθαμβος. On ne connaît d'autre Ἀβρόμαχος à cette époque qu'Ἀβρόμαχος Εὐαγόρα I, boul. L5 et père d'Εὐαγόρας Ἀβρομάχου. Justement, un Ἀθαμβος et un Εὐαγόρας sont conjointement créanciers d'un éranos sous L29 (170/69) et dans l'acte CID V 447 () où Εὐαγόρας Ἀβρομάχου est vendeur, Ἀθαμβος Ἀβρομάχου et Ἀθαμβος Ἀγάθωνος II figurent parmi les témoins.

***Si l'archonte M26 est bien le fils de notre prêtre (et non son arrière petit-fils), notons qu'il est connu depuis L47 (146/5) où il donne son accord à une vente effectuée par ses parents, sans que soit déjà mentionné un autre enfant du même couple. Il serait devenu archonte à un âge notablement avancé.

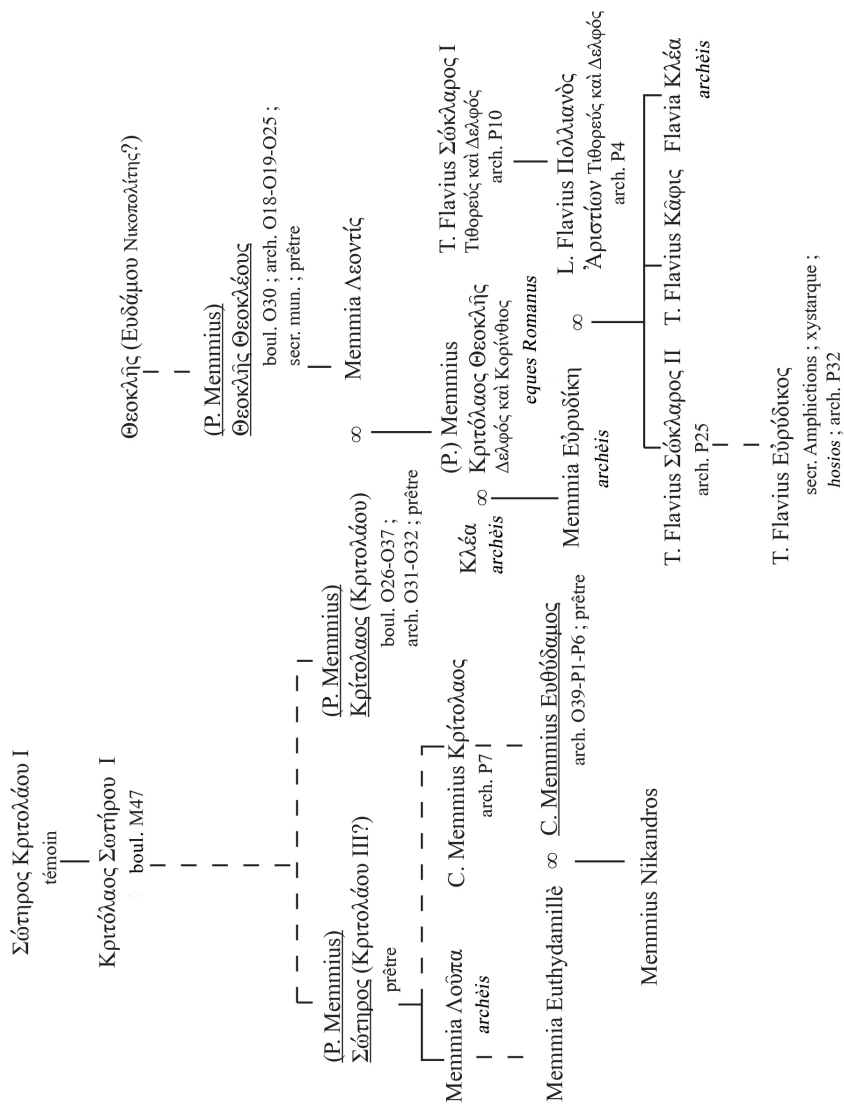
Stemma 3: Lignée Αιακίδας / Βαβύλος



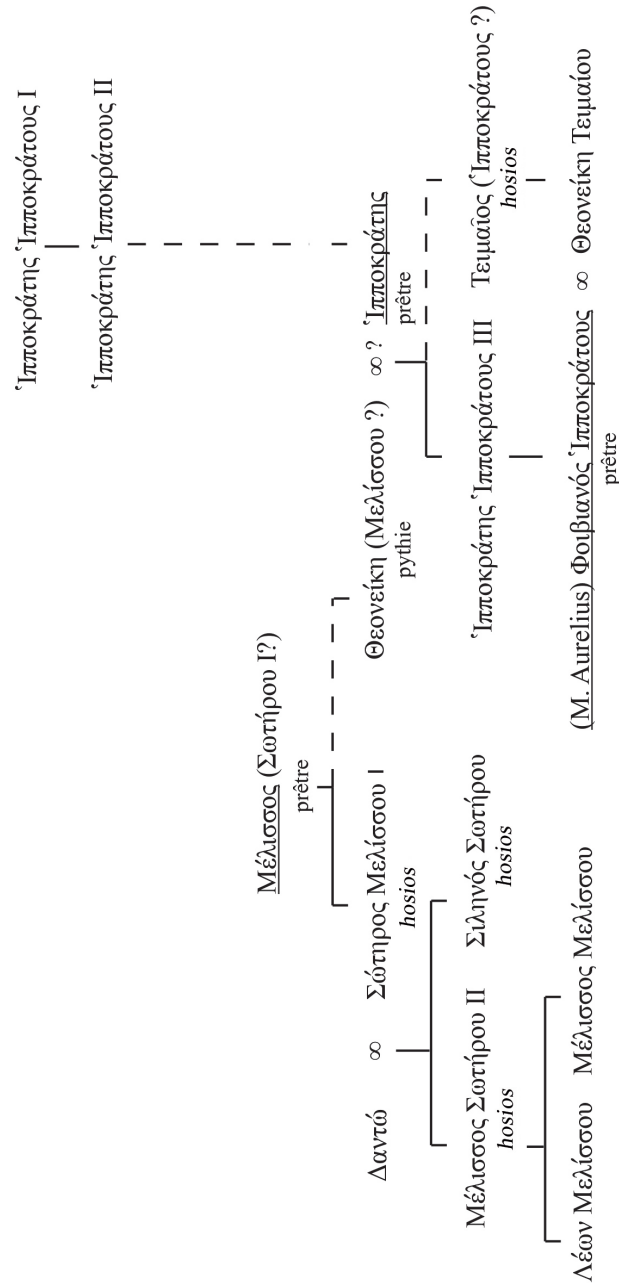
Stemma 4: Famille des prêtres Diodôros fils de Philoneikos et Diodôros fils de Dôrothéos



Stemma 5: Famille des prêtres Sôtéros, Théoklès, Kritolaos et Euthydamos



Stemma 6: Famille des prêtres Melissos, Hippocrates et Phoibianos fils de Hippocrates



Bibliographie

- AMANDRY, P. 1997: "Propos sur l'oracle de Delphes", *JS*, 195-209.
- BOUCHON, R. 2005: *Les élites politiques de la cité de Delphes et du koinon des Thessaliens, cadre institutionnel, chronologique et pratiques familiales. Contribution à l'histoire politique et sociale de la Grèce centrale sous administration romaine* (thèse université Lumière-Lyon-II).
- BOUSQUET, J. 1952: "La donation de L. Gellius Ménogénès à Delphes et les thermes de l'Est", *BCH* 76, 653-660.
- BOUSQUET, J. 1963: "Inscriptions de Delphes", *BCH* 87, 188-208.
- BOUSQUET, J. 1991: "Inscriptions de Delphes", *BCH* 115, 167-181.
- BYRNE, S.G. 2003: *Roman Citizens of Athens*, Leuven.
- COLIN, G. 1898: "Notes de chronologie delphique", *BCH* 22, 1-200.
- DAUX, G. 1936: *Delphes au II^e et au I^{er} siècle depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine, 191-31 av. J.-C.* (BEFAR 140), Paris.
- DAUX, G. 1943: *Chronologie delphique* (FD III Suppl.), Paris.
- DAUX, G. 1944-1945: "Inscriptions de Delphes", *BCH* 68-69, 94-128.
- FOLLET, S. 1976: *Athènes aux II^e et III^e siècles apr. J.-C. Études chronologiques et prosopographiques*, Paris.
- HAMON, P. 2007: "Élites dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique", in H.-L. Fernoux, Chr. Stein (éds.), *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, Dijon, 79-100.
- ISMARD, P. 2013: "Les génés athéniens de la basse époque hellénistique: naissance d'une aristocratie", in P. Fröhlich, P. Hamon (éds.), *Groupes et associations dans les cités grecques (III^e s. av. J.-C. / II^e s. apr. J.-C.). Actes de la table ronde de Paris INHA 19-20 juin 2009*, (Hautes études du monde gréco-romain 49), Genève, 179-200.
- JAY-ROBERT, G. 1997: "Les hosioi de Delphes", *Euphrosyne* 25, 25-45.
- HELLER, A., PONT, A.-V. (éds.) 2012: *Patrie d'origine et patries électives: les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine* (Scripta antiqua 40), Bordeaux.
- JACQUEMIN, A. 1999: *Offrandes monumentales à Delphes* (BEFAR 304), Paris.
- JACQUEMIN, A., MULLIEZ, D., ROUGEMONT, G. 2012: *Choix d'inscriptions de Delphes, traduites et commentées* (Études épigraphiques 5), Paris.
- KRITZAS, CH. 1992: "Δύο επιγράμματα από Πέτρι Νεμέας", in Διεθνές συνέδριον για την αρχαία Θεσσαλία για την μνήμην του Δ. Θεοχάρη, 398-413.
- KYRIAKIDIS, N. 2010: *Δελφῶν πολιτεία. Étude d'une communauté politique. VI^e-I^{er} s. av. J.-C.* (thèse université de Strasbourg).

- KYRIAKIDIS, N. 2011a: "«De l'importance de ne pas être phocidien». Enjeux politiques et identitaires des récits des origines delphiques", *Pallas* 87, 77-93.
- KYRIAKIDIS, N. 2011b: "L'hymne homérique à Apollon: un des mythes fondateurs de la cité de Delphes?", *REG* 124, XII-XIV.
- KYRIAKIDIS, N. 2014: "Les Delphiens au miroir de leurs offrandes monumentales: élite sociale et notabilité politique dans une petite cité de Grèce centrale (IV^e-I^{er} s. av. J.-C.)", *BCH* 138, 103-129.
- LA COSTE-MESSELIÈRE, P. (DE) 1925: "Inscriptions de Delphes", *BCH* 49, 61-103.
- LEFÈVRE, F. 1998: *L'amphictionie pyléo-delphique: histoire et institutions* (BEFAR 298), Paris.
- MULLIEZ, D. 1984: "Notes d'épigraphie delphique II et III", *BCH* 108, 355-389.
- MULLIEZ, D. 1992a: "Les actes d'affranchissement delphiques", *CCG* 3, 31-44.
- MULLIEZ, D. 1992b: "Un document financier inédit de la fin du II^e s. av. n. è.", in J.-Fr. Bommelaer (éd.), *Actes du colloque P. Perdrizet, Strasbourg 1991*, 317-332.
- MULLIEZ, D. 2006: "Les fils d'Ariane. Quelques questions de chronologie delphique", *CRAI*, 2233-2255.
- OLIVER, J.H. 1970: *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East* (Hesperia Suppl. 13), Princeton.
- OULHEN, J. 2004: "Delphoi", in M.H. Hansen, T.H. Nielsen (éds.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, 412-416.
- PENTAZOS, E., TROUKI, E. 1995: "Travaux de l'École française en Grèce en 1994. Delphes. 3. Gymnase", *BCH* 119, 650-654.
- POUILLLOUX J. 1980: "Les épimélètes des Amphictions: tradition delphique et politique romaine", in *Hommages à la mémoire de P. Willeumier*, Paris, 281-299 (= *D'Archiloque à Plutarque. Littérature et réalité. Choix d'articles de Jean Pouilloux* (CMO 16), Lyon, 1986, 345-366).
- PUECH, B. 1992: "Prosopographie des amis de Plutarque", *ANRW* II 33.6, 4831-4893.
- PUECH, B. 2002: *Orateurs et Sophistes dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris.
- ROUGEMONT, G. 2001: "Delphes hellénistique: et l'oracle?", in R. Frei-Stolba, K. Gex (éds.), *Recherches récentes sur le monde hellénistique. Actes du colloque international à l'occasion du 60^e anniversaire de Pierre Ducrey* (Lausanne, 20-21 novembre 1998), Bern, 65-74.
- ROUSSET, D. 2002: *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon* (BEFAR 310), Paris.
- SÁNCHEZ, P. 2001: *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes. Recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère* (Historia Einzelschriften 148), Stuttgart.
- SETTIPANI, Chr. 2001: *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales à l'époque impériale: mythe et réalité*, Oxford.

- SPAWFORTH, A.J.S. 1985: "Families at Roman Sparta and Epidaurus: Some Prosopographical Notes", *ABSA* 80, 191-258.
- STADTER, Ph. 2004: "Plutarch: Diplomat for Delphi?", in L. De Blois *et al.* (éds.), *The Statesman in Plutarch's Works. Vol. I: Plutarch and its Aftermath: Political, Philosophical and Literary Aspects* (*Mnemosyne Suppl.* 250), Leiden-Boston, 19-31.
- SUMMA, D. 2010: "Ein Amphiktioniedekret aus Ostlokris. Neues zu «Le scandale de ca 117 av. J.-C.»", *ZPE* 172, 100-104.
- SVORONOS, J.N. 1896: "Νομισματικὴ τῶν Δελφῶν", *BCH* 20, 5-54.